

Internet

**PROGRAMMÉE... POUR LE MUR ?**

Les articles de loi complétant la loi Hadopi sont maintenant connus (cf. **édition du 25 juin**). Aujourd'hui a été dévoilé le futur calendrier de la loi. Et comme «Hadopi1» la version 2 sera examinée dans l'urgence !

Hadopi 2, sera discutée au Sénat dès le 8 juillet prochain, à partir de 14h30. Michelle Alliot-Marie, notre nouvelle ministre de la Culture Justice, en charge du dossier, ne prévoit que deux petits jours pour l'examen du texte par les Sénateurs. Puis si tout va bien, ce sont les députés qui plancheront sur le texte autour du 22 juillet.

On espère que les députés n'auront pas trop leurs vacances en tête et qu'ils prendront le temps d'analyser scrupuleusement le texte... Allons-nous vers une nouvelle saisie du Conseil Constitutionnel ? Réponse à la rentrée :-)

Sources : <http://dinersroom.eu/2792/hadopi-ii-le-retour-de-la-prestidigitation-legislative/>  
<http://www.authueil.org/?2009/06/26/1376-une-tentative-vouee-a-l-echec>  
<http://www.maitre-eolas.fr/2009/06/18/1452-hadopi-2-le-gouvernement-envisage-le-recours-a-l-ordonnance-penale>



Internet

**HEUREUSEMENT QU'ELLE EST LÀ...**

Le remaniement ministériel de mercredi n'a pas concerné que la Culture (cf. **édition du 23 juin**). Au niveau des autres ministères qui nous concernent, nous pouvons noter également le départ de Luc Chatel à l'Education, remplacé à l'Industrie par Christian Estrosi à l'Industrie. Du côté du Numérique, pas de changement, notre NKM nationale reste à son poste.

Et c'est tant mieux, car avec Nathalie Kosciusko Morizet, l'espoir d'une alternative intelligente à Hadopi demeure. Hier, elle réunissait des spécialistes de l'Internet pour débattre des enjeux de la société numérique. Et elle avoue rencontrer régulièrement les artistes, les maisons de disques ou les producteurs. Davantage sur le coup que ses collègues, elle veut «identifier les vrais problèmes», conserver absolument la neutralité du Net, rééquilibrer l'image d'Internet, «rendre le téléchargement légal plus simple» ou encore «garder ce qu'Internet a de meilleur». Des volontés bien différentes que celles des autres ministres ou secrétaires d'Etat. Réunir, concerter, discuter, des méthodes certainement plus efficaces que l'amende ou la suspension... qui rappelons-le, n'apporteront aucun revenu supplémentaire à la création...

Source : **Libération**

Internet

**L'ANGE GARDIEN N'A RIEN PU FAIRE**

Pas besoin de la loi Hadopi pour être condamné. Un retraité de 55 ans vient d'écopier d'une peine de 33 000 euros d'amende et deux mois de prison avec sursis par le tribunal de Vannes. Certes, l'intéressé était en premier lieu poursuivi pour escroquerie.

Mais lors d'une perquisition à son domicile, les gendarmes ont pu découvrir des collections entières de musiques, de séries et de films... Le tout téléchargé illégalement sur les réseaux peer-to-peer... Au total pas moins de 12 591 fichiers musicaux et 426 films ! Une médiathèque composée entre autres de «l'intégral de Pascal Obispo, de Céline Dion, des Beatles, de Polnareff», ou encore de séries comme «Joséphine ange-gardien»...

On en viendrait à se demander si le juge n'a pas étoffé son verdict en condamnant également une certaine faute de mauvais goût... :-)

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/51655-internaute-p2piste-condamne-telechargement-vannes.htm>

Le site qui déchire du vendredi

**ON EST TOUS PASSÉ PAR LÀ...**

Après le site **viedemerde** présenté il y a un an déjà (cf. **édition du 20 juin 2008**), voici son ersatz recensant les anecdotes où l'on se moque des utilisateurs ne maîtrisant pas l'outil informatique.

Le site **PEBKAC** (pour Problem Exists Between Keyboard And Chair, soit en français Le problème se situe entre la chaise et le clavier) accueille donc les petites histoires des utilisateurs avertis face à ceux qui le sont moins...

Peut-être que pour certains d'entre vous, la sensation d'être déjà passé par là se fera ressentir :-)

C'est sur : <http://www.pebkac.fr/>.